



## Aux représentants des médias

### **COMMUNIQUÉ – Covid-19** **Mesures de soutien à l'économie locale et à la vie associative**

**Soucieux de la situation des acteurs locaux en cette période de crise, le Conseil communal prend des mesures immédiates pour soulager les entreprises, commerçants et indépendants, et également les sociétés locales qui contribuent à la vie associative de la commune.**

Conscient de l'impact financier sur l'économie et consécutivement aux mesures prises au niveau fédéral et cantonal, le Conseil communal a décidé de soutenir l'économie locale par un certain nombre de mesures, touchant d'une part les acteurs économiques et d'autre part les sociétés locales de La Grande Béroche, qui participent grandement à l'attractivité de notre commune.

Les mesures s'appliquent soit à l'ensemble des entreprises situées sur La Grande Béroche, soit aux sociétés ou associations locataires de la commune.

- Pas de prélèvement de la taxe de base déchets entreprises pour l'année 2020.
- Abandon de la facturation des locations commerciales, pour les activités suspendues, pour la période du 16 mars au 31 mai dans un premier temps.
- Annulation des réservations de salles et infrastructures communales sans frais.
- Renoncement à l'encaissement des loyers pour les infrastructures sportives et culturelles du 16 mars au 31 mai.
- Maintien des subventions aux sociétés sportives et culturelles.

Par ailleurs, au vu de la situation, nous avons décidé d'adapter les délais de paiement et de tenir compte des circonstances particulières au niveau de la facturation des taxes et émoluments communaux.

L'ensemble de ces mesures que la commune s'engage à mettre en œuvre représente un montant global d'environ CHF 250'000.-.

Ces dispositions exceptionnelles sont fixées par arrêté du Conseil communal. Elles s'ajoutent aux mesures économiques prises par la Confédération et le Canton, notamment en matière de facilités de prêts, de cautionnement et des mesures liées au chômage technique.

**Contact médias** : M. Tom Egger, président du Conseil communal, [tom.egger@ne.ch](mailto:tom.egger@ne.ch)  
079 283 03 42.

Saint-Aubin-Sauges, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Le Conseil communal